

COMITE SYNDICAL DU MARDI 20 DECEMBRE 2022

Le mardi 20 décembre deux mille vingt deux à 11H00, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance régulièrement convoqué selon les dispositions de l'article 11 du règlement intérieur, s'est réuni à Mallemort sous la présidence de **Monsieur Yves WIGT en formation générale**, après la séance du 13 décembre 2022 durant laquelle il a été constaté que le quorum n'était pas atteint.

Le Président en tant que représentant d'une intercommunalité dispose d'une voix.

FORMATION GENERALE		
Nombre de membres		
Inscrits	Présents et représentés	Votants
103	12	12
Quorum non exigé (art 11)		Sans objet
Total des voix (P16)		16
Majorité absolue		9

ETAIENT PRESENTS :

11 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

- MM. | Guy ALBRAND, délégué de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance
Roland CARLIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Serge CURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Louis-Pierre FABRE, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Philippe GINOUX, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
Mme | Sophie HOSTALERY, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
MM. | Yves PICARDA, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Jean-Louis ROBERT, délégué de la Communauté Territoriale du Sud Luberon
André ROUSSET, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Mireille SUEUR, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Yves WIGT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence

1 représentant du département de Vaucluse disposant de 5 voix :

- Mme | Noëlle TRINQUIER

ASSISTAIENT EGALEMENT A CETTE REUNION :

- MM. | Julien GOBERT, SMAVD
Roland GIRAUD, délégué suppléant de la Commune de Villeneuve

REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-2584 023 04-20221220-DELIB_2022_



Délibération n° 2022-78
Formation Générale

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 20 DECEMBRE 2022

Ouverture anticipée de crédits d'investissements Budget Principal Exercice 2023

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit en son article 1612-1 des dispositions permettant d'assurer une continuité des paiements dans l'attente de l'adoption du budget lorsque celui-ci n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'année en cours.

L'exécutif de la collectivité territoriale est ainsi en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

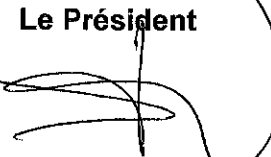
Les crédits correspondants sont alors évidemment inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans ces conditions.

Aussi, il est proposé de procéder à l'ouverture anticipée de crédits d'investissements pour le budget principal à hauteur de **4 512 431,00 €** en restant dans la limite du quart des crédits ouverts à ces budgets lors de l'exercice précédent selon la liste ci-jointe.

Le Comité Syndical,
Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales
et notamment son article 1612-1,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

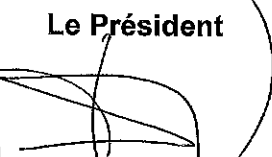
APPROUVE l'ouverture anticipée de crédits l'ouverture anticipée de crédits d'investissements pour le budget principal 2023 à hauteur de **4 512 431,00 €** en selon le détail présenté.

CERTIFIE EXECUTOIRE, LE

Le Président

Yves WIGT

22 DEC. 2022



Le Président

Yves WIGT

853	458108	Mées	50 588,75	10 000,00
853	458117	Opérations Luberon Monts de Vaucluse	261 252,86	60 000,00
853	458121	Entretien Duranc Luberon Verdon Agglo Oraison et Manosque	28 084,84	7 000,00
853	458123	Reconstruction GRAND AVIGNON Caumont	150 385,20	35 000,00
853	458125	Opérations DLVA Manosque - St Maurice	75 752,00	18 000,00
853	458126	Opérations DLVA Oraison - Les Buissonnades	48 000,00	12 000,00
853	458127	Provence Alpes Agglo Restruct Les Mées	245 053,21	50 000,00
853	458132	Grand Avignon Système de protection d'Avignon	869 309,53	200 000,00
853	458134	Luberon Monts de Vaucluse - Lauris T3	283 383,66	70 000,00
853	458136	AMP SYSTEME RESTRUCT LA ROQUE CHARLEVAL MALLEMORT	44 546,57	10 000,00
853	458144	Opérations Terre de Provence Cotelub Restruct Villelaure	50 667,00	12 000,00
853	458145	Cotelub Restruct Villelaure	110 000,00	27 500,00
853	458147	ENTRETIEN OUVRAGES C C S P	14 681,89	1 500,00
853	458151	Terre de Provence Restructuration Noves	113 183,99	25 000,00
853	458162	Entretien CALMV	121 047,93	30 000,00
853	458180	Entretien Grand Avignon	66 000,00	6 000,00
853	458181	Recalibrage lit aval Seuil 68	2 704 800,00	50 000,00
853	458182	Etudes & Travaux zones humides mesures compens LEO	260 000,00	65 000,00
853	458183	ECHANGEUR - CD84 ELARGISSEMENT PALIERE	96 000,00	24 000,00
853	458184	Tvx véloroute Mallemort T3-1	191 280,00	10 000,00
853	458164	Tvx véloroute Sénas T3-2	11 856,00	2 500,00
853	458165	Tvx véloroute Pertuis T4	43 800,00	10 500,00
853	458169	Entretien véloroute	25 000,00	6 000,00
853	458138	Valorisation des sites Châteaurenard	246 000,00	61 500,00
853	458114	PRE Affluents JLV	84 000,00	21 000,00
853	458187	hors EZE schéma prévention inondation AMP	120 000,00	0,00
853	458190	EZE schéma prévention inondation AMP	288 000,00	72 000,00
853	458191	hors EZE schéma prévention inondation	120 000,00	30 000,00
853	458192	EZE schéma prévention inondation	138 000,00	30 000,00
853	458195	Travaux urgents VCL5	2 160 000,00	100 000,00
853	458196	Instrumentation hydro météo Eze	240 000,00	60 000,00
			25 061 569,09	4 512 431,00